

FICHE DE POSTE

AGENT DE PROPLETE MULTI-SITES

Statut : AS3 / B

Supérieur hiérarchique : Responsable d'exploitation

Permis B Obligatoire

Objectifs généraux :

A partir des instructions données par la responsable d'exploitation et les responsables de sites :

- Organiser ses chantiers et les déplacements sur les sites sur lesquels il est affecté,
- Réaliser les travaux d'entretien manuel et/ou mécanisé et de petite maintenance des différents sites sur lesquels il est affecté,
- Veiller au respect des normes Hygiène Qualité Sécurité et environnement de l'entreprise,
- Veiller à entretenir la relation clientèle.

1. Organisation des chantiers

Pour chaque site dont il a la charge, l'agent de propreté multi sites devra :

- Organiser les travaux selon le planning de travail hebdomadaire et les plannings de chantiers qui lui sont remis,
- Se rendre sur les chantiers auxquels il est affecté en optimisant les déplacements,
- Préparer techniquement le chantier en veillant à approvisionner son véhicule en produit et matériel,
- Appliquer les procédures : signatures des bons de passage, planning hebdomadaire, fiches kilométriques...,
- Faire remonter les informations dans les délais,
- Veiller à ce que sa tenue de travail soit soignée et au port des EPI.

2. Réalisation des travaux

A ce titre, l'agent de propreté multi-sites devra :

- Appliquer les consignes de services orales et écrites,
- Sélectionner les équipements de protection en fonction des tâches à réaliser,
- Effectuer les travaux à réaliser avec les produits et techniques appropriées,
- Veiller au confort du client lors de la réalisation des prestations,
- Contrôler la qualité et les résultats obtenus par rapport aux directives données,
- Prendre l'initiative de répéter ou de corriger le travail si nécessaire,
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur les chantiers,
- Assurer l'entretien courant du matériel dans les conditions d'hygiène et de sécurité requises.



3. Entretenir la relation clientèle

A ce titre, l'agent de propreté multi-sites devra :

- Entretenir les bonnes relations avec le client : discrétion, confidentialité, politesse,
- Traiter à son niveau les demandes ou réclamations du client par rapport aux directives données et transmettre les informations utiles.

4. Participer à la Responsabilité Sociale de l'entreprise

A ce titre, l'agent de propreté multi-sites devra :

- Respecter la charte Développement durable et la charte de déontologie de l'entreprise.
-